

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 584

7 mars 2008

SOMMAIRE

A.B. Laser S.à.r.l.	27988	Nord Trading S.A.	28029
ABVENT Luxembourg S.A.	28030	Oakwood Global Finance S.C.A.	27989
Aixone S.à r.l.	28030	Obar S.à r.l.	28031
Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l.	28006	Office Portfolio Minerva III Sàrl	28032
Atos Origin Luxembourg PSF S.A.	28014	Office Portfolio Minerva II Sàrl	28021
Baie des Rois S.A.	28029	Palatium S.A.	28015
Bearbull Selector	28029	Palatium S.A.	28019
Bio Energie Luxembourg S.A.	27997	Pauliac S.à r.l.	28020
Château de Theobon S.à r.l.	28023	Portfolio Consult S.A.	27997
Conservation Finance S.à r.l.	28023	Portfolio Consult S.A.	27996
DnB NOR Luxembourg S.A.	28030	Ruhrschnellweg S.à r.l.	28007
Fiduciaire C.I.B.G. S.A.	28031	Seton House Services Luxembourg, S. à r.l.	28013
Fonds Interculturel	27986	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero II Beta S.à r.l.	28014
Frai'Mer Lux Sàrl	28029	Sping Sàrl	27987
Interparents	27988	Stallion Management S.A.	28020
Jamaca s.à r.l.	27997	Starvisa S.A.	28032
Jolux Invest S.A.	28006	Taminco International S.à r.l.	28021
"Lhasa S.à.r.l."	28031	Torrus Funds	28031
Lifestyle Avenue S. à r.l.	28021	World Exchange Business S.A. (W.E.B. S.A.)	28032
Mars Propco 1 S.à r.l.	28014		
Milesa S.à r.l.	27986		
Moretta S.A.	28007		

Milesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.721.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008024669/4029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09262. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Fonds Interculturel, Fondation.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 10-12, rue Auguste Laval.

R.C.S. Luxembourg G 159.

BILAN 2007

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Actif circulant		Résultat reportés	
FORTIS LU43	1.482,09	Report à nouveau	2.796,69
BCEE LU69	6.734,40		
CCPL	10.261,58	Dettes	
		Forum	3.001,45
		ASTI	6.092,90
		CLAE	1.504,61
		SECPOL	3.356,84
		ACAT	240,00
		Amit. Porb-Luxbg.	165,00
		Résultat de l'exercice	1.320,58
Total:	18.478,07	Total:	18.478,07

Bilan approuvé par le conseil d'administration du Fonds Interculturel le 28 janvier 2008.

Signatures.

PROFIT & PERTE 2007

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Forum	25.250,28	Forum	25.250,28
ASTI	38.500,22	ASTI	38.500,22
CLAE	2.103,57	CLAE	2.103,57
SECPOL	13.981,36	SECPOL	13.981,36
ACAT	988,00	ACAT	988,00
GASP	250,00	GASP	250,00
Amitiés Port.-Luxbg.	2.052,00	Amitiés. Port.-Luxbg.	2.052,00
Divers Fonds Interc.	798,96	Recettes & Dons Fonds Interc.	2.091,31
Frais de comptes	21,20	Int. créditeurs Fonds Interc.	49,43
		Résultat Fonds Interc.	-1.320,58
Total:	83.945,59	Total:	83.945,59

Bilan approuvé par le conseil d'administration du FONDS INTERCULTUREL le 28 janvier 2008.

Signatures.

PROJET DE BUDGET 2008

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Dons pour Forum:	10.000	Dons pour Forum:	9.800
Dons pour ASTI:	40.000	Dons pour ASTI:	39.200
Dons pour ACAT	4.000	Dons pour ACAT	3.920

27987

Dons pour APL	2.000	Dons pour API	1.960
Dons pour CLAE	1.000	Dons pour CLAE	980
Dons divers:	1.000	Dons divers:	980
		Frais	1.160
Total:	58.000	Total:	58.000

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

FONDS INTERCULTUREL

Signatures

Référence de publication: 2008024674/2594/53.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03197. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Sping Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 20, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 71.166.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

la société anonyme SIMON-HUBERTY SA, avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 36.864,

ici représentée par Monsieur Daniel Reding, expert-comptable demeurant professionnellement à Ettelbruck,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Grevenmacher le 11 janvier 2008 par deux membres de son conseil d'administration pouvant valablement engager la société en vertu de l'article 7 des statuts, laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui;

laquelle comparante représentée ès qualités, seule associée de la société à responsabilité limitée SPING SARL, avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves (matr: 1999 24 10 194),

constituée sous la dénomination SIM'S AMERICAN PIZZA S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck en date du 1^{er} juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 en date du 8 octobre 1999, ayant changé sa dénomination suivant acte passé par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf, en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 599 en date du 13 avril 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71.166,

le comparant représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Le siège de la société est transféré de Grevenmacher à Ingeldorf; en conséquence l'article deux des statuts est changé comme suit:

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Ingeldorf, il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

L'adresse de la société est établie à L-9160 Ingeldorf, 20, route d'Ettelbruck.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Reding, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2008. DIE/2008/944. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 12 février 2008.

P. Probst.

Référence de publication: 2008024601/4917/43.

(080024197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

A.B. Laser S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.189.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008024671/4029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09267. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Interparents, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2920 Luxembourg, Bâtiment Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg F 2.179.

STATUTS

Statuts arrêtés le 22 avril 1999, entrés en vigueur le 25 janvier 2000, modifiés par l'assemblée générale à Bruxelles le 30 janvier 2006 et de l'assemblée générale à Bruxelles le 21 janvier 2008.

Il résulte de l'acte de constitution ainsi que des procès-verbaux des assemblées générales ci-dessus mentionnées que les statuts de la dite association auront dorénavant la teneur suivante:

...

6.3 Le représentant compétent d'une APEEE dispose d'un vote et peut également recevoir une procuration, qui sera annexée au Procès-verbal.

...

7.6 Pour les paiements ou transferts inférieurs à 2.500,- €, la signature d'un membre du comité de gestion d'INTERPARENTS est requise, pour les paiements ou transferts supérieurs à 2.500,- € deux signatures de parmi les membres du comité de gestion d'INTERPARENTS sont obligatoires.

7.7 Un vice-président, sans être de la même APEEE, est également élu, pour une durée de deux ans. Il doit remplir les mêmes conditions d'éligibilité que le président et il le remplace si nécessaire. Pour assurer l'équilibre de la représentation, on élira un vice-président, si possible, parmi les écoles de plus de 2000 élèves si le président est originaire d'une école de moins de 2000 élèves, et vice-versa.

...

8.1 Les décisions sont prises conformément à l'article 6.10.

8.2 Conformément à l'article 6.3, une Association peut disposer d'une procuration.

...

9.1 Pour permettre à INTERPARENTS d'effectuer son travail, les APEEE lui versent des cotisations. Le montant des cotisations versées par une APEEE est calculé en fonction des exigences budgétaires d'INTERPARENTS. Le montant par élève est arrêté lors d'une réunion d'INTERPARENTS, conformément au règlement financier. La contribution ne dépassera pas 2,- Euros par élève.

...

11.2 Les avoirs disponibles lors d'une dissolution sont reversés aux APEEE. La part revenant à chaque APEEE est déterminée en fonction des cotisations versées par l'APEEE concernée.

...

Règlement financier d'INTERPARENTS

...

1.3 Cotisation

Chaque APEEE doit payer une contribution de solidarité par année scolaire. Cette somme sera fixée annuellement par INTERPARENTS, dans sa réunion de novembre, en fonction des exigences budgétaires. Ce paiement vient à échéance le 1^{er} janvier de chaque année scolaire.

1.4 Bilan de chaque association

Chaque APEEE produira un bilan des frais engagés, qu'elle adressera au trésorier après chaque réunion ou, au plus tard, par le biais d'un bilan annuel pour le 10 janvier de l'année suivante. Ce bilan ou bilan annuel devra mentionner toutes les dépenses faites par les membres de l'APEEE pour le compte d'INTERPARENTS pour la réunion en question ou pendant l'année précédente.

...

2.3 Frais de voyages

Les dépenses suivantes seront remboursées sur présentation de(s) pièce(s) justificative(s):

- a) Le prix d'un ticket de train de deuxième classe.
- b) Lorsque la distance entre le lieu de résidence et le lieu de la réunion est supérieure à 500 km ou l'itinéraire comporte une traversée de mer, le trésorier peut donner son accord pour le remboursement d'un ticket d'avion en classe économique.
- c) En alternative au train, le voyage en voiture sera remboursé sur présentation de(s) pièce(s) justificative(s) des prix du transport en commun.

...

2.5 Remboursement d'autres dépenses

En outre, un remboursement peut être prévu pour les frais de gestion (photocopie, timbres etc) engagés par le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et les délégués dans l'exercice de leurs fonctions, dans le cas où l'APEEE concernée ne peut pas y faire face.

Référence de publication: 2008024678/6370/62.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03746. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Oakwood Global Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.047.

In the year two thousand eight, on the twenty-second of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

- 1) Michael Charles Culhane, born on October 19, 1968, in Leicester, United Kingdom, residing at 139 Oakwood Court, London W14 8JS, United Kingdom,
- 2) OAKWOOD GLOBAL FINANCE MANAGEMENT S.A., a société anonyme, with registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 121.891,
- 3) Jason Miller, born on January 14, 1969, in Ohio, United States, residing at 20 Hale House, 34 De Vere Gardens, London, W8 5AQ United Kingdom,
- 4) Roger Lansdowne, born on September 1, 1962, in Bristol, United Kingdom, residing at The Duck House, Scantleberry Close, Downend, Bristol BS16 6DQ, United Kingdom,
- 5) Laurence Morey, born on June 7, 1974, in South Africa, residing at 17 Burlington Avenue Kew Gardens, London TW9 4DF, United Kingdom,
- 6) Richard Klemmer, born on November 1, 1960, in Michigan, United States, residing at Burchetts Place, Burchetts Green Road, Burchetts Green, Maidenhead Berkshire SL6 6QZ, United Kingdom,
- 7) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, with address at c/o MERRILL LYNCH & Co. Inc., 4 World Finance Center, New York, N10080, United States,
- 8) The Oakwood Employee Benefit Trust, a trust governed by Jersey law, with address at 31/33 New Street, St Helier, Jersey JE48YW,
- 9) CIR INTERNATIONAL S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 15.381,
- 10) PYXIS INVESTMENT STRATEGIES LLP, a limited liability partnership, organized and existing under the laws of England and Wales, with registered office at 42 Portman Road, Reading, Berkshire RG30 1EU, United Kingdom,
- 11) GLENBROOK CAPITAL L.P., a limited partnership organized under the law of the state of Nevada, with registered office at 430 Cambridge Avenue, Suite 100, Palo Alto, CA 94306, United States,
- 12) CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 129.942,

all duly represented by Mrs Frédérique Davister, residing in Luxembourg, by virtue of twelve proxies given on January 18th, 21st and 22nd, 2008.

The proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing parties are the Sole Shareholders of OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A. (formerly OAKWOOD FINANCIAL INVESTMENTS S.C.A.), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 122.047, incorporated pursuant to the deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the 16th of November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations date 4th of January 2007, number 3. The articles of association have been amended for the last time on 12th of October 2007 pursuant to the deed of Maître Martine Schaeffer, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by seven thousand eight hundred sixty-two Euro and fifty cents (EUR 7,862.50) from five hundred forty-five thousand seven hundred eleven Euro and twenty-five cents (EUR 545,711.25) to five hundred fifty-three thousand five hundred seventy-three Euro and seventy-five cents (EUR 553,573.75) through the issue of six thousand two hundred ninety (6,290) new shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, divided into ten (10) classes of Class B of ordinary shares;
2. Subsequent amendment of the paragraph 1 of Article 6 of the articles of incorporation of the Company;
3. Appointment of DELOITTE S.A. as independent auditor for the consolidated accounts of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by seven thousand eight hundred sixty-two Euro and fifty cents (EUR 7,862.50) from five hundred forty-five thousand seven hundred eleven Euro and twenty-five cents (EUR 545,711.25) to five hundred fifty-three thousand five hundred seventy-three Euro and seventy-five cents (EUR 553,573.75) through the issue of six thousand two hundred ninety (6,290) new shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, divided consisting of:

- a) 629 Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- b) 629 Class B2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- c) 629 Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- d) 629 Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- e) 629 Class B5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- f) 629 Class B6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- g) 629 Class B7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- h) 629 Class B8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- i) 629 Class B9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each; and,
- j) 629 Class B10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The shares newly issued have been entirely subscribed as follows:

1) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, aforementioned, has subscribed for a global amount of 3,787.50 as follows:

- a) 303 Class B1 Ordinary Shares,
- b) 303 Class B2 Ordinary Shares,
- c) 303 Class B3 Ordinary Shares,
- d) 303 Class B4 Ordinary Shares,
- e) 303 Class B5 Ordinary Shares,
- f) 303 Class B6 Ordinary Shares,
- g) 303 Class B7 Ordinary Shares,
- h) 303 Class B8 Ordinary Shares,
- i) 303 Class B9 Ordinary Shares,
- j) 303 Class B10 Ordinary Shares.

2) CIR INTERNATIONAL S.A., aforementioned, has subscribed for a global amount of EUR 3,062.50 as follows:

- a) 245 Class B1 Ordinary Shares

- b) 245 Class B2 Ordinary Shares
- c) 245 Class B3 Ordinary Shares
- d) 245 Class B4 Ordinary Shares
- e) 245 Class B5 Ordinary Shares
- f) 245 Class B6 Ordinary Shares
- g) 245 Class B7 Ordinary Shares
- h) 245 Class B8 Ordinary Shares
- i) 245 Class B9 Ordinary Shares
- j) 245 Class B10 Ordinary Shares

3) CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A., aforementioned, has subscribed for a global amount of EUR 725 as follows:

- a) 58 Class B1 Ordinary Shares
- b) 58 Class B2 Ordinary Shares
- c) 58 Class B3 Ordinary Shares
- d) 58 Class B4 Ordinary Shares
- e) 58 Class B5 Ordinary Shares
- f) 58 Class B6 Ordinary Shares
- g) 58 Class B7 Ordinary Shares
- h) 58 Class B8 Ordinary Shares
- i) 58 Class B9 Ordinary Shares
- j) 58 Class B10 Ordinary Shares

4) PYXIS INVESTMENT STRATEGIES LLP, aforementioned, has subscribed for a global amount of EUR 287.50 as follows:

- a) 23 Class B1 Ordinary Shares
- b) 23 Class B2 Ordinary Shares
- c) 23 Class B3 Ordinary Shares
- d) 23 Class B4 Ordinary Shares
- e) 23 Class B5 Ordinary Shares
- f) 23 Class B6 Ordinary Shares
- g) 23 Class B7 Ordinary Shares
- h) 23 Class B8 Ordinary Shares
- i) 23 Class B9 Ordinary Shares
- j) 23 Class B10 Ordinary Shares

The six thousand two hundred ninety (6,290) new shares have been fully paid up by a payment in cash so that the total amount of seven thousand eight hundred sixty-two Euro and fifty cents (EUR 7,862.50) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the shareholders resolve to modify the paragraph 1 of Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«6.1 Subscribed Capital.

The Company has a subscribed capital of five hundred fifty-three thousand five hundred seventy-three Euro and seventy-five cents (EUR 553,573.75) represented by fully paid up Shares, consisting of:

- a) 10,000 Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A1 Ordinary Shares»);
- b) 10,000 Class A2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A2 Ordinary Shares»);
- c) 10,000 Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A3 Ordinary Shares»);
- d) 10,000 Class A4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A4 Ordinary Shares»);
- e) 10,000 Class A5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A5 Ordinary Shares»);
- f) 10,000 Class A6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A6 Ordinary Shares»);

- g) 10,000 Class A7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A7 Ordinary Shares»);
- h) 10,000 Class A8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A8 Ordinary Shares»);
- i) 10,000 Class A9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A9 Ordinary Shares»);
- j) 10,000 Class A10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A10 Ordinary Shares»);
- k) 34,286 Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B1 Ordinary Shares»);
- l) 34,286 Class B2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B2 Ordinary Shares»);
- m) 34,286 Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B3 Ordinary Shares»);
- n) 34,286 Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B4 Ordinary Shares»);
- o) 34,286 Class B5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B5 Ordinary Shares»);
- p) 34,286 Class B6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B6 Ordinary Shares»);
- q) 34,286 Class B7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B7 Ordinary Shares»);
- r) 34,286 Class B8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B8 Ordinary Shares»);
- s) 34,285 Class B9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B9 Ordinary Shares»);
- t) 34,285 Class B10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B10 Ordinary Shares»); and,
- u) 1 Management Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) (the «Management Share»).

All Shares shall vote as a single class and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of Shares shall not be entitled to vote separately as a class on any matter. No Shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any Shares of the Company, except as may be required by law, or as is otherwise provided in any agreement entered into between the Company and the Shareholders.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the Shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect of the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time of issue and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium and, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. When realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing Shareholders provided that any share issuance (including the terms of the same) by the Company must comply with any agreement entered into between the Securityholders and the Company. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted.»

Third resolution

The meeting resolves to appoint DELOITTE S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 67.895 as independent auditor for the consolidated accounts of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Michael Charles Culhane, né le 19 octobre 1968, à Leicester, Royaume-Uni, demeurant à 139 Oakwood Court, London W14 8JS, Royaume-Uni,

2) OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 121.891,

3) Jason Miller, né le 14 janvier 1969, dans l'Ohio, Etats-Unis, demeurant au 20 Hale House, 34 De Vere Gardens, London, W8 5AQ, Royaume-Uni,

4) Roger Lansdowne, né le 1^{er} septembre 1962, à Bristol, Royaume-Uni, demeurant à The Duck House, Scantleberry Close, Downend, Bristol BS16 6DQ, Royaume-Uni,

5) Laurence Morey, né le 7 juin 1974, en Afrique du Sud, demeurant au 17 Burlington Avenue Kew Gardens, London TW9 4DF, Royaume-Uni,

6) Richard Klemmer, né le 1^{er} novembre 1960, au Michigan, Etats-Unis, demeurant à Burchetts Place, Burchetts Green Road, Burchetts Green, Maidenhead Berkshire SL6 6QZ, Royaume-Uni,

7) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, une limited liability company gouvernée par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant comme adresse c/o MERRILL LYNCH & Co. Inc., 4 World Finance Center, New York, NY 10080, Etats-Unis,

8) THE OAKWOOD EMPLOYEE BENEFIT TRUST, un trust gouverné par les lois de Jersey, ayant comme adresse les 31/33 New Street, St Helier, Jersey JE48YW,

9) CIR INTERNATIONAL S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 15.382,

10) PYXIS INVESTMENT STRATEGIES LLP, une limited liability partnership, régie par les lois d'Angleterre et du Pays-de-Galles, ayant comme adresse 42 Portman Road, Reading, Berkshire RG30 1EU, Royaume-Uni,

11) GLENBROOK CAPITAL L.P. une limited partnership régie par les lois de l'Etat du Nevada, ayant son siège social au 430 Cambridge Avenue, Suite 100, Palo Alto, CA 94306, Etats-Unis,

12) CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A. une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 129.942,

tous dûment ici représentés par Mme Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg,

en vertu de douze procurations faites les 18, 21 et 22 janvier 2008.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls actionnaires de OAKWOOD GLOBAL FINANCE S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.047, constituée suivant acte de André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 janvier 2007, numéro 3. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 12 octobre 2007 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

Les comparants représentant la totalité du capital social délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept mille huit cent soixante-deux Euros et cinquante centimes (EUR 7.862,50) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quarante-cinq mille sept cent onze Euros et vingt-cinq centimes (EUR 545.711,25) à cinq cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-treize Euros et soixante-quinze centimes (EUR 553.573,75) par l'émission de six mille deux cent quatre-vingt-dix (6.290) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, réparties en dix (10) classes d'actions ordinaires de catégorie B;

2. Modification subséquente du paragraphe 1^{er} de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Nomination de DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparants, représentant la totalité du capital social, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept mille huit cent soixante-deux Euros et cinquante centimes (EUR 7.862,50) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quarante-cinq mille sept cent onze Euros et vingt-cinq centimes (EUR 545.711,25) à cinq cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-treize Euros et soixante-quinze centimes (EUR 553.573,75) par l'émission de six mille deux cent quatre-vingt-dix (6.290) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, réparties comme suit:

- a) 629 Actions ordinaires de catégorie B1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - b) 629 Actions ordinaires de catégorie B2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - c) 629 Actions ordinaires de catégorie B3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - d) 629 Actions ordinaires de catégorie B4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - e) 629 Actions ordinaires de catégorie B5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - f) 629 Actions ordinaires de catégorie B6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - g) 629 Actions ordinaires de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - h) 629 Actions ordinaires de catégorie B8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - i) 629 Actions ordinaires de catégorie B9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- et,
- j) 629 Actions ordinaires de catégorie B10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

Les actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites comme suit:

1) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, susmentionnée, a souscrit pour un montant total de EUR 3.787,50 comme suit:

- a) 303 actions ordinaires de catégorie B1,
- b) 303 actions ordinaires de catégorie B2,
- c) 303 actions ordinaires de catégorie B3,
- d) 303 actions ordinaires de catégorie B4,
- e) 303 actions ordinaires de catégorie B5,
- f) 303 actions ordinaires de catégorie B6,
- g) 303 actions ordinaires de catégorie B7,
- h) 303 actions ordinaires de catégorie B8,
- i) 303 actions ordinaires de catégorie B9,
- j) 303 actions ordinaires de catégorie B10.

2) CIR INTERNATIONAL S.A., susmentionnée, a souscrit pour un montant total de EUR 3.062,50 comme suit:

- a) 245 actions ordinaires de catégorie B1,
- b) 245 actions ordinaires de catégorie B2,
- c) 245 actions ordinaires de catégorie B3,
- d) 245 actions ordinaires de catégorie B4,
- e) 245 actions ordinaires de catégorie B5,
- f) 245 actions ordinaires de catégorie B6,
- g) 245 actions ordinaires de catégorie B7,
- h) 245 actions ordinaires de catégorie B8,
- i) 245 actions ordinaires de catégorie B9,
- j) 245 actions ordinaires de catégorie B10.

3) CIR INVESTMENT AFFILIATE S.A., susmentionnée, a souscrit pour un montant total de EUR 725 comme suit:

- a) 58 actions ordinaires de catégorie B1,
- b) 58 actions ordinaires de catégorie B2,
- c) 58 actions ordinaires de catégorie B3,
- d) 58 actions ordinaires de catégorie B4,
- e) 58 actions ordinaires de catégorie B5,
- f) 58 actions ordinaires de catégorie B6,
- g) 58 actions ordinaires de catégorie B7,
- h) 58 actions ordinaires de catégorie B8,
- i) 58 actions ordinaires de catégorie B9,

j) 58 actions ordinaires de catégorie B10.

4) PYXIS INVESTMENT STRATEGIES LLP, susmentionnée, a souscrit pour un montant total de EUR 287,50 comme suit:

- a) 23 actions ordinaires de catégorie B1,
- b) 23 actions ordinaires de catégorie B2,
- c) 23 actions ordinaires de catégorie B3,
- d) 23 actions ordinaires de catégorie B4,
- e) 23 actions ordinaires de catégorie B5,
- f) 23 actions ordinaires de catégorie B6,
- g) 23 actions ordinaires de catégorie B7,
- h) 23 actions ordinaires de catégorie B8,
- i) 23 actions ordinaires de catégorie B9,
- j) 23 actions ordinaires de catégorie B10.

Les six mille deux cent quatre-vingt-dix (6.290) actions nouvellement émises ont été libérées par un paiement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille huit cent soixante-deux Euros et cinquante centimes (7.862,50) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«6.1. Capital souscrit

La Société dispose d'un capital souscrit de cinq cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-treize Euros et soixante-quinze centimes (EUR 553.573,75) constitué d'Actions libérées, ainsi décomposées:

- (a) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A1»);
- (b) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A2»);
- (c) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A3»);
- (d) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A4»);
- (e) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A5»);
- (f) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A6»);
- (g) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A7»);
- (h) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A8»);
- (i) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A9»);
- (j) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A10»);
- (k) 34.286 Actions ordinaires de catégorie B1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B1»);
- (l) 34.286 Actions ordinaires de catégorie B2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B2»);
- (m) 34.286 Actions ordinaires de catégorie B3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B3»);
- (n) 34.286 Actions ordinaires de catégorie B4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B4»);
- (o) 34.286 Actions ordinaires de catégorie B5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B5»);
- (p) 34.286 Actions ordinaires de catégorie B6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B6»);

(q) 34.286 Actions ordinaires de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B7»);

(r) 34.286 Actions ordinaires de catégorie B8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B8»);

(s) 34.285 Actions ordinaires de catégorie B9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B9»);

(t) 34.285 Actions ordinaires de catégorie B10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B10»); et

(u) 1 Action ordinaire de Management d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) (les «Actions de Management»).

Toutes les Actions votent en tant que catégorie unique et, sauf exigence de la loi ou disposition des présents Statuts, les détenteurs de catégories d'Actions distinctes n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie sur une question. Aucune Action d'une catégorie ne bénéficie d'un droit de préemption concernant toute Action de la Société, sauf de la manière requise par la loi ou autrement stipulée dans tout accord conclu entre la Société et les Actionnaires.

Au cours d'une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication de la résolution des Actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant est autorisé à augmenter une fois, ou à plusieurs reprises, le capital souscrit en faisant émettre de nouvelles actions par la Société, dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites selon les termes et conditions que le Gérant peut de manière entièrement discrétionnaire déterminer, plus particulièrement concernant la souscription et le paiement des nouvelles actions devant être souscrites et émises: le Gérant peut par exemple définir la date d'émission et le montant des nouvelles actions souscrites, déterminer si les nouvelles actions doivent être souscrites avec ou sans prime et préciser la mesure dans laquelle le paiement des actions nouvellement souscrites est acceptable en espèces ou en d'autres actifs que les espèces. Lors de la réalisation totale ou partielle du capital autorisé, le Gérant est expressément autorisé à limiter le droit de souscription préférentiel réservé aux Actionnaires existants, ou à y renoncer, étant entendu que toute émission d'action (comprenant les termes de cette émission) par la Société doit respecter tout accord conclu entre les détenteurs de Titres et la Société. Le Gérant peut déléguer à un administrateur ou dirigeant dûment autorisé de la Société ou à toute autre Personne dûment autorisée, les tâches d'acceptation des souscriptions et de perception des paiements au titre des nouvelles actions représentant une partie ou la totalité de ces augmentations de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit, réalisée dans la forme légalement requise par les Gérants, le présent article doit, en conséquence, être corrigé.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer DELOITTE S.A., une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 comme réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: F. Davister, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, LAC/2008/3950. — Reçu 39,31 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008024782/5770/412.

(080024391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Portfolio Consult S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.035.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008024685/1134/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01350. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Portfolio Consult S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.035.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005 ainsi que l'affectation du résultat, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008024686/1134/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01353. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Jamaca s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 114, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 112.526.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008024687/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02946. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Bio Energie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.104.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirty first day of January.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The undersigned MERSEY SERVICES S.A. with registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, duly represented by Mrs Natacha Steuermann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated on 30th January 2008

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the incorporators and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company («société anonyme») governed by the relevant laws and the present articles:

«Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company («société anonyme») under the name of BIO ENERGIE LUXEMBOURG S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the «General Meeting»), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

4.3 The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

4.4 The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

4.5 The Company may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

4.6 The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at Thirty-One Thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by Three Thousand One Hundred (3,100) shares having a par value of Ten Euro (EUR 10.-) each, hereinafter the «Shares».

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

6.2 The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

6.3 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act»).

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members divided into «A Directors» and «B Directors», who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders. The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting.

7.2 The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

7.3 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among the Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.»

8.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case maybe, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy.

8.8 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

8.9 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.10 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting with at least the vote of a «A Director» and a «B Director».

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other directors or by the members of the meeting's board («bureau»). Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time. The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.

The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of a «A Director» and a «B Director» in all matters. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer and his heirs, executors and administrators in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

Art. 13. Audit. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors («commissaire aux comptes»), or to one or several auditors («réviseurs d'entreprises») appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the «Annual General Meeting») shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday in May of each year at 9 a.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. Annual Accounts.

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits.

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Subscription and paying-up

All the Three Thousand One Hundred (3,100) shares have been subscribed by the company MERSEY SERVICES S.A., prenamed.

All the Three Thousand One Hundred (3,100) shares have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of Thirty-One Thousand Euros (EUR 31,000.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the under-signed notary.

Resolution of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 11b, bd Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- 2) The number of directors is fixed at four (4).
- 3) The following persons are appointed as directors for a period ending at the meeting to be held to approve the account as at December 31, 2012:
 1. Mr. Cornells Van de Velde, Director of Company, born in Steenberg (NL) on December 5, 1974, residing at Duindistelstraat 15/33, B-8300 Knokke, as an A director of the Company;
 2. Mr. Antonius Jungschläger, Director of Company, born in s-Gravenhage (NL) on November 11, 1953, residing at Fazantstraat 12, NL-2161 GL Lisse, as an A director of the Company;
 3. Ms Ingrid Lafond, private employee, born in Verdun (F) on December 6, 1977, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, as a B director of the Company;
 4. Mrs. Natacha Steuermann, lawyer, born in Neuilly/Seine (F), on July 26, 1966 residing professionally in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, as a B director of the Company;
- 4) The following company is appointed as statutory auditor for a period ending at the meeting to be held to approve the account as at December 31, 2012:
FIDALPHA S.A., with registered office at 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 114.321.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société MERSEY SERVICES LIMITED avec siège social aux Îles Vierges Britanniques, Road Town, Tortola, dûment représentée par M^e Natacha Steuermann, avocat, domiciliée à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 janvier 2008

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est créé, par les souscripteurs et toute personne qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme, prenant la dénomination de BIO ENERGIE LUXEMBOURG S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale»), délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par un dirigeant de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

4.2 La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

4.3 La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

4.4 La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

4.5 La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

4.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ci-après désignées par les «Actions».

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

6.2 Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

6.3 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Gestion - Surveillance

Art. 7. Désignation et révocation des administrateurs.

7.1 La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, divisés en «Administrateurs A» et en «Administrateurs B», nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

7.2 Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

7.3 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance.

La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 L'avis de convocation peut être omis si l'Administrateur en question exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une résolution du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue en dehors de Luxembourg est nulle.

8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre administrateur comme mandataire.

8.8 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

8.9 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.10 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant mais avec au moins le vote d'un «Administrateur A» et d'un «Administrateur B».

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le président, par deux autres administrateurs, ou par les membres du bureau du conseil («bureau»). Tous les pouvoirs de représentations y resteront annexés.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social. La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un «Administrateur A» et d'un «Administrateur B». La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'il a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et auprès de laquelle il n'a pas droit à une indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

Art. 13. Audit. Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans.

Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

Art. 15. Assemblée générale annuelle des Actionnaires - Autres assemblées générales.

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale Annuelle») se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le 3^{ème} mardi du mois de mai de chaque année à 9.00 heures.

15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

15.3 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans leur convocation respective.

Art. 16. Délibérations - Vote.

16.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.

16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.

16.3 Les Actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

16.4 Si l'ensemble des Actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Action donne à son Actionnaire droit à une (1) voix.

16.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi de 1915, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant, sans exigence de quorum aucune.

16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.

16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année comptable - Comptes annuels - Distributions des profits

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels.

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration arrêtera les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi de 1915.

18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.

18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

Art. 19. Distributions des profits.

19.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les événements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

19.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

19.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration endéans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 L'Assemblée Générale peut décider d'allouer les profits et les réserves distribuables au remboursement du capital sans diminuer le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

Art. 21. Liquidation. Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société MERSEY SERVICES LIMITED préqualifiée.

Toutes les trois mille cent (3.100) actions ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolution de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul actionnaire, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 11b, bd Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4);
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateur pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes du 31 décembre 2012:
 - a. M. Cornelis Van de Velde, administrateur de sociétés, né à Steenberg (NL) le 6 décembre 1974, domicilié à Duindistelstraat 15/33, B-8300 Knokke, en qualité d'administrateur A;
 - b. M. Antonius Jungschlager, administrateur de sociétés, né à s-Gravenhage (NL) le 11 novembre 1953, domicilié à Fazantstraat 12, NL-2161 GL Lisse, en qualité d'administrateur A;
 - c. Mlle Ingrid Lafond, employée privée, née à Verdun (F) le 6 décembre 1977, domiciliée professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, en qualité d'administrateur B;
 - d. Mme Natacha Steuermann, avocat, née à Neuilly/Seine (F), le 26 juillet 1966, domiciliée professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, en qualité d'administrateur B.
- 4) La société suivante est nommée commissaire au compte pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes du 31 décembre 2012:

FIDALPHA S.A., ayant son siège social au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 114.321.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à 2.000,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Steurmann, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, Relation: LAC/2008/5005. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008025237/206/454.

(080024872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Ares Capital Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.825.

—
EXTRAIT

En date du 17 janvier 2008 et conformément aux dispositions de l'article 193 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ACE (BVI) LIMITED, une société constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Craigmuir Chambers P.O. Box 71 Road Town, Tortola VG 1110, Iles Vierges Britanniques (l'Associé Unique) a décidé de:

- Accepter la démission de M. Antony Ressler en tant que Gérant de Classe A de la Société avec effet en date du 17 janvier 2008; et

- Nommer M. Kenneth Gordon Watters, managing director, né le 29 août 1963 à Stirling, Royaume-Uni, résidant professionnellement à ARES CAPITAL EUROPE LIMITED, 1 Finsbury Square, Londres EC2A 1AE, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Classe A de la Société avec effet en date du 17 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOYENS & LOEFF

G. Beltrame

Référence de publication: 2008025223/2460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02750. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Jolux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.680.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on October 31st 2007, it has been resolved the following:

1 To increase the number of directors from three (3) to four (4).

2 To elect Mr Peter Engelberg residing 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg as new director of the company until the next annual general meeting.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 octobre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. D'augmenter le nombre d'administrateurs de trois (3) à quatre (4).

2. D'élire M. Peter Engelberg demeurant au 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg comme nouvel administrateur au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

F. Finnegan / G. Wecker.

Référence de publication: 2008025209/1369/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09737. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Moretta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 35.814.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 14 janvier 2008 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

- Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Horst Schneider, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur,
- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008025216/504/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Ruhrschnellweg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.108.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DEANERY ESTATES S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.680, having its registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 21 January 2008.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of RUHRSCHNELLWEG S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on October 1st, and ends on September 30th of the following year.

Art. 21. Each year on September 30th, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each have been subscribed by DEANERY ESTATES S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 30th, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- M. Max Galowich, jurist, born on July 30, 1965 in Luxembourg, residing professionally at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- M. Steve Kieffer, chartered accountant, born on April 4, 1973 in Luxembourg, residing at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DEANERY ESTATES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.680, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 janvier 2008.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de RUHRSCHNELLWEG S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

DEANERY ESTATES S.à.r.l., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 septembre 2008.

28013

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Max Galowich, juriste, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Steve Kieffer, expert-comptable, né le 4 avril 1973 à Luxembourg, demeurant au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2008. Relation: EAC/2008/1853. - Reçu 62,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008025233/239/336.

(080024898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Seton House Services Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.175.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} janvier 2008

En date du 1^{er} janvier 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Alan John Bowkett de son mandat de gérant de la Société avec effet au 4 décembre 2007;
- de nommer Monsieur Paul Carter, né le 4 décembre 1952 à Bristol, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: Watchmoor Road, GU15 3EX Camberley, Surrey, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 4 décembre 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Guy Harles
- Monsieur Willy Grözinger
- Monsieur Paul Carter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

SETON HOUSE SERVICES LUXEMBOURG, S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008025245/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Atos Origin Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 37.048.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 2007

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Monsieur Juan Arguello, directeur, demeurant 79, avenue Belle Vue à Waterloo.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008025221/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02675. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080024433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Mars Propco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.291.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 19 décembre 2007

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter les démissions de Monsieur Jean-Paul Frisch et de Monsieur David Stiepleman en tant que gérants de la Société avec effet au 19 décembre 2007.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur John Sisk, demeurant au 61 Manesova Vinohrady, Prague 2, République Tchèque, en tant que gérant de Classe A de la Société à compter du 19 décembre 2007 pour une durée indéterminée.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Włodzimierz Marcin Ksiazak, demeurant au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que gérant de Classe B de la Société à compter du 19 décembre 2007 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARS PROPCO 1 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008025227/2460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02207. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080024080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero II Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.438.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour SIREO IMMOBILIEFONDS NO. 5 LIBERO II BETA SARL

EXPERTA LUXEMBOURG

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008025015/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02034. - Reçu 38 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080024307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Palatium S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 136.085.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Pierre Thielen, avocat à la Cour, né à Ettelbrück, le 28 septembre 1947, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, rue de Nassau.

2. Monsieur Pol Thielen, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 6 mars 1976, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, rue de Nassau.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PALATIUM S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros).

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Les actions de la société sont et resteront nominatives.

Toute cession projetée et toute transmission à un non-actionnaire est, pour être opposable à la société, soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires. A cet effet, le cédant devra en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

Le conseil d'administration doit avertir les autres actionnaires dans le délai de dix jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption leur réservé. Tout actionnaire aura pendant un délai de trente jours le droit de manifester sa volonté d'acquérir au prix unitaire déterminé projeté ou en cas de désaccord à ce sujet au prix tel que déterminé par le cessionnaire pour toutes les actions offertes par une communication écrite au Conseil. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquérir se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

Après l'expiration d'un délai de quarante jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant, la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, est définitivement opposable à la société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de soixante jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au conseil.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, e-mail ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 15. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 16. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 17. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 18. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 3^{ème} jeudi du mois de novembre de chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 20. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 21. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 22. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 23. Le président du conseil d'administration ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 24. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 25. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 26. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi au commissaire. Ils seront déposés 15 jours avant l'assemblée au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 27. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 28. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 29. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 30. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 30 juin 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3^{ème} jeudi du mois de novembre 2008 à 18.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire aux 310 actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

	actions
M. Pierre Thielen, précité:	279
M. Pol Thielen, précité:	31
Total:	310

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Pierre Thielen, avocat à la Cour, né à Ettelbrück, le 28 septembre 1947, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, rue de Nassau.
 - Monsieur Pol Thielen, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 6 mars 1976, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, rue de Nassau.
 - Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, né le 10 novembre 1964 à Milan, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
3. Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.
4. La société anonyme PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 126, rue du Cents a été appelée aux fonctions de commissaire.
5. Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.
6. Le siège social est fixé à Luxembourg, 21, rue de Nassau.
7. Monsieur Pierre Thielen est nommé Président du Conseil d'Administration

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, es-qualité qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Thielen, P. Thielen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, LAC/2007/18065. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008025376/208/245.

(080024568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Palatium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 136.085.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Pierre Thielen, avocat à la Cour, né à Ettelbrück, le 28 septembre 1947, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, rue de Nassau.
2. Monsieur Pol Thielen, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 6 mars 1976, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, rue de Nassau.

Les comparants agissant en leurs qualités de constituants et actionnaires actuels de la société PALATIUM S.A., avec siège social à Luxembourg, 21, rue de Nassau, reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2007, enregistrée à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2007, LAC/2007/18065

déclarent, que dans le susdit acte de constitution du 11 juillet 2007, à la page 12, la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a été erronément indiquée comme «viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014»,

alors qu'il aurait fallu indiquer

«viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012»

Les comparants déclarent que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Thielen, P. Thielen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007. LAC/2007/42239. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025377/208/34.

(080024568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Stallion Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.493.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 10 janvier 2008

Monsieur Jean-Jacques Renaux a démissionné de son mandat d'administrateur et de Vice-Président en date du 24 décembre 2007.

Monsieur Georges Louis a démissionné de son mandat d'administrateur et de Président en date du 29 décembre 2007.

Monsieur Michel Mathieu, demeurant au 16, rue du Dr Bernheim, F-54000 Nancy, France est nommé Président du Conseil d'Administration. Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025222/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Pauliac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.639.

—
L'associé GLASS DROP HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 333, Waterfront Drive, Tortola, British Virgin Islands détenant 500 parts sociales dans la société CHATEAU DE THEOBON S. à r. l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a changé sa dénomination en LA PERLA HOLDINGS LIMITED en date du 22 décembre 2005.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour avis
Signature

Référence de publication: 2008025219/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Lifestyle Avenue S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 61, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.858.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2008

Ordre du jour:

1. Changement du pouvoir de signature

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, change le pouvoir des signatures comme suit:

1. Monsieur Lopes Carvalho Joao Carlos, demeurant 3, rue de l'Eglise, L-5819 Alzingen, gérant administratif:

La société est valablement engagée par sa signature exclusive.

2. Madame Corallo Maria, demeurant 3, rue de l'Eglise, L-5819 Alzingen, gérante technique:

La société est valablement engagée par sa signature exclusive.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé l'associé unique déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

J. C. Lopes Carvalho.

Référence de publication: 2008025225/800964/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02935. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Office Portfolio Minerva II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 135.145.

—
Lors de la constitution d'OFFICE PORTFOLIO MINERVA I SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.148 en date du 14 décembre 2007, GERMAN RETAIL PORTFOLIO 2 S.à r.l., l'associé unique de la Société, a apporté tous ses actifs et passifs (y compris, sans limitation, ses parts sociales dans la Société) à OFFICE PORTFOLIO MINERVA I SARL, de sorte qu'OFFICE PORTFOLIO MINERVA I SARL est devenu l'associé unique de la Société et détient les 340.000 Parts Sociales A, les 10.000 Parts Sociales B et les 1.650.000 Parts Sociales C dans le capital social de la Société depuis le 14 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OFFICE PORTFOLIO MINERVA II Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025241/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Taminco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 130.248.

—
EXTRAIT

Suite à plusieurs accords entre parties:

(i) PEARLS INVEST, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, place du théâtre, L-2613 Luxembourg, Luxembourg (PEARLS), a transféré treize millions six cent trente-six mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie A, treize millions six cent trente-six

mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie B, treize millions six cent trente-six mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie C, treize millions six cent trente-six mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie D et treize millions six cent trente-six mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie E qu'elle détient dans la Société à ALPINVEST PARTNERS DIRECT INVESTMENTS 2003 C.V., une société en commandite («commanditaire vennootschap») constituée et régie par le droit hollandais, établie et ayant son siège social à Jachthavenweg 118 (1081 KJ) Amsterdam, Hollande, telle que représentée par ALPLNVEST PARTNERS DIRECT INVESTMENTS 2003 B.V., son general partner (ALPINVEST 2003);

(ii) PEARLS a transféré vingt-quatre millions quatre cent mille (24.400.000) parts sociales de catégorie A, vingt-quatre millions quatre cent mille (24.400.000) parts sociales de catégorie B, vingt-quatre millions quatre cent mille (24.400.000) parts sociales de catégorie C, vingt-quatre millions quatre cent mille (24.400.000) parts sociales de catégorie D et vingt-quatre millions quatre cent mille (24.400.000) parts sociales de catégorie E qu'elle détient dans la Société à STICHTING EXECUTIVES TAMINCO, un fonds («stichting») constituée et régie par le droit hollandais, établie et ayant son siège social à Jachthavenweg 118 (1081 KJ) Amsterdam, Hollande, («Stichting Executives»);

(iii) ALPINVEST 2003 a transféré treize millions six cent trente-six mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie A, treize millions six cent trente-six mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie B, treize millions six cent trente-six mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie C, treize millions six cent trente-six mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie D et treize millions six cent trente-six mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie E qu'elle détient dans la Société à ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2007 C.V., une société en commandite («commanditaire vennootschap») constituée et régie par le droit hollandais, établie et ayant son siège social à Jachthavenweg 118 (1081 KJ) Amsterdam, Hollande, telle que représentée par ALPINVEST PARTNERS DIRECT INVESTMENTS 2006 B.V., son general partner («ALPINVEST 2007»);

(iv) STICHTING EXECUTIVES a transféré vingt-quatre millions quatre cent mille (24.400.000) parts sociales de catégorie A, vingt quatre millions quatre cent mille (24.400.000) parts sociales de catégorie B, vingt-quatre millions quatre cent mille (24.400.000) parts sociales de catégorie C, vingt-quatre millions quatre cent mille (24.400.000) parts sociales de catégorie D et vingt quatre millions quatre cent mille (24.400.000) parts sociales de catégorie E qu'elle détient dans la Société à STICHTING MANAGEMENT TAMINCO, une stichting-administratiekantoor constituée et régie par le droit hollandais, établie et ayant son siège social à Schiphol Boulevard 285, WTC Toren B, 1118BH Luchthaven Schiphol, Hollande («STICHTING Management»);

(v) PEARLS a transféré huit cent mille quarante (800.040) parts sociales de catégorie A, huit cent mille quarante (800.040) parts sociales de catégorie B, huit cent mille quarante (800.040) parts sociales de catégorie C, huit cent mille quarante (800.040) parts sociales de catégorie D et huit cent mille quarante (800.040) parts sociales de catégorie E qu'elle détient dans la Société à STICHTING INVEST BENELUX, une stichting-administratiekantoor constituée et régie par le droit hollandais, établie et ayant son siège social à Schiphol Boulevard 285, WTC Toren B, 1118BH Luchthaven Schiphol, Hollande («STAK»); et

(vi) PEARLS a transféré sept millions cent mille (7.100.000) parts sociales de catégorie A, sept millions cent mille (7.100.000) parts sociales de catégorie B, sept millions cent mille (7.100.000) parts sociales de catégorie C, sept millions cent mille (7.100.000) parts sociales de catégorie D et sept millions cent mille (7.100.000) parts sociales de catégorie E qu'elle détient dans la Société à STICHTING MANAGEMENT.

Il résulte de ces transferts que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

PEARLS détient cent cinquante quatre millions soixante-trois mille six cents (154.063.600) parts sociales de catégorie A, cent cinquante-quatre millions soixante-trois mille six cents (154.063.600) parts sociales de catégorie B, cent cinquante quatre millions soixante-trois mille six cents (154.063.600) parts sociales de catégorie C, cent cinquante-quatre millions soixante-trois mille six cents (154.063.600) parts sociales de catégorie D et cent cinquante quatre millions soixante-trois mille six cents (154.063.600) parts sociales de catégorie E;

ALPINVEST 2007 détient treize millions six cent trente-six mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie A, treize millions six cent trente-six mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie B, treize millions six cent trente-six mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie C, treize millions six cent trente-six mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie D et treize millions six cent trente-six mille trois cent soixante (13.636.360) parts sociales de catégorie E;

STICHTING MANAGEMENT détient trente et un millions cinq cent mille (31.500.000) parts sociales de catégorie A, trente et un millions cinq cent mille (31.500.000) parts sociales de catégorie B, trente et un millions cinq cent mille (31.500.000) parts sociales de catégorie C, trente et un millions cinq cent mille (31.500.000) parts sociales de catégorie D et trente et un millions cinq cent mille (31.500.000) parts sociales de catégorie E;

STAK détient huit cent mille quarante (800.040) parts sociales de catégorie A, huit cent mille quarante (800.040) parts sociales de catégorie B, huit cent mille quarante (800.040) parts sociales de catégorie C, huit cent mille quarante (800.040) parts sociales de catégorie D et huit cent mille quarante (800.040) parts sociales de catégorie E, soit un total de quatre millions deux cent mille (4.000.200) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAMINCO INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008025253/267/75.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01066. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Château de Theobon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.599.

L'associé GLASS DROP HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 333, Waterfront Drive, Tortola, British Virgin Islands détenant 500 parts sociales dans la société CHATEAU DE THEOBON S. à r. l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a changé sa dénomination en LA PERLA HOLDINGS LIMITED en date du 22 décembre 2005.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008025218/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02603. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Conservation Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.101.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CLOVIS FINANCING S.à r.l., registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 127.910, a private limited company with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

here represented by M^e Denis Lenfant, avocat, with professional address at 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on January 21st, 2008.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may issue preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of CONSERVATION FINANCE, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at eighteen thousand euros (EUR 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members.

If several managers have been appointed, they will constitute the Board of Managers.

All the resolutions of the sole manager as well as all the meetings of the Board of Managers shall be taken/held in Luxembourg.

The Board of Managers may elect from among its members a chairman. The Board of Managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time one or more managers so request.

The Board of Managers can deliberate and act validly only if at least two (2) members are present or represented. The decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another manager as his or her proxy. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions or multiple copies of an identical resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every manager. In addition, managers may vote by letter, telegram, telex, telefax or by any written means. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of the sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two members of the board of managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

Managers or third parties can represent one or more manager(s) at managers meetings.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 10. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by a meeting of members.

Each member may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by one or more members owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by a majority representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 11. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 12. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 13. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members.

The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 14. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

CLOVIS FINANCING S.à r.l., prenamed, has subscribed to all the one hundred eighty (180) shares which have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 18,000.- is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2008.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,900.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed managers of the company for an indefinite period:

Mr Mike Hughes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;

Mr David Moscato, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2) The Company shall have its registered office at L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CLOVIS FINANCING S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 127.910, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

ici représentée par M^e Denis Lenfant, avocat, avec adresse professionnelle au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation et/ou à leurs filiales toute assistance, prêt, avance ou garantie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut procéder à l'émission de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. La Société prend la dénomination de CONSERVATION FINANCE, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-), représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

En cas de pluralité de gérants, un Conseil de gérance est constitué.

Toutes décisions du gérant unique, ou, les cas échéant, du Conseil de gérance, seront prises/se tiendront au Luxembourg.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que un ou plusieurs gérants le demandent.

Le Conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si au moins deux gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des gérants présents ou représentés. Tout membre du conseil peut se faire représenter à une réunion du conseil par un autre gérant, en tant que mandataire, sur base d'un pouvoir écrit en original, par fax, télégramme, télex ou e-mail sur lequel une signature électronique, qui est reconnue en droit luxembourgeois, a été apposée.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Ces résolutions peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et signées, manuellement ou électroniquement au moyen de la signature électronique qui est valable en droit luxembourgeois, par chaque et tous les gérants. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature apposée. Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit. Si la résolution mise au vote est en balance le président du Conseil de gérance dispose d'un vote préférentiel.

En outre, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par une assemblée des associés.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 13. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 14. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par CLOVIS FINANCING S.à r.l., préqualifiée, et ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.900,-.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mike Hughes, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;

- Monsieur David Moscato, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Lenfant, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, LAC/2008/4811. — Reçu 90 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008025246/242/303.

(080024786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Frai'Mer Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 88.992.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008024653/4029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09273. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Nord Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 119.880.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008024655/4029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09277. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Baie des Rois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 120.540.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008024656/4029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09279. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Bearbull Selector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.340.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue à Luxembourg le 17 janvier 2008*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Michel Goreux, Vincent Planche, Benoît Dehem, Lionel Giot, Alain Léonard et Donald Ville-neuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

2. de réélire la firme KPMG AUDIT S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour BEARBULL SELECTOR

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008025250/34/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

ABVENT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.757.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Turner

Commissaire aux comptes, Réviseur d'entreprises

Référence de publication: 2008024658/4029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09270. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Aixone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.908.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008024659/4029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09282. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

DnB NOR Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.374.

Il résulte de la délibération du Conseil d'Administration du 10 décembre 2007 que Monsieur Asmund Skår, avec adresse privée à Furukollveien 93 NO-1394 Nesbru et Monsieur Anders Johan Jonsson, avec adresse privée à Sindrevägen 8B, SE-182 64 Djursholm, ont été nommés à la fonction d'administrateur de la société à partir du 10 décembre 2007.

Le Conseil d'Administration a aussi nommé Monsieur Asmund Skår en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Ingrid Tjønneland.

La démission de Madame Ingrid Tjønneland en date du 10 décembre 2007 de ses mandats d'administrateur et de Président du conseil d'administration a été acceptée.

La démission de Monsieur Geir Bergvoll en date du 10 décembre 2007 de son mandat d'administrateur a été acceptée.

A partir du 10 décembre 2007 le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Monsieur Asmund Skår, Président du conseil d'administration, Group Executive Vice President, DnB NOR BANK ASA

Monsieur Anders Johan Jonsson, Chief Executive Officer, DnB NOR ASSET MANAGEMENT AB

Monsieur Jørn Pedersen, General Manager, Head of Global Trading, DnB NOR ASA

Monsieur Terje Turnes, Chief Executive, DnB NOR, London Branch

Monsieur Frode Ekeli, Administrateur-délégué, Senior Vice President, Head of DnB NOR PRIVATE BANKING

DnB NOR LUXEMBOURG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

DnB NOR LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008025261/1533/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03432. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Fiduciaire C.I.B.G. S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.806.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008024660/4029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09284. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

"Lhasa S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 39, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 94.775.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008024662/4029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09287. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Obar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 13, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 103.833.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008024664/4029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09289. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Torru Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 99.048.

Extrait des Résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 7 janvier 2008

Le Conseil d'Administration a coopté Madame Murielle Maman demeurant professionnellement à 2 King Edward Street, Londres, EC1A 1HA, Royaume-Uni, en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Arif Mansuri, administrateur démissionnaire, avec effet au 7 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *TORRUS FUNDS*
THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.
P. Ries / C. Vago
Compliance Officer / Corporate Secretary

Référence de publication: 2008025247/1163/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Starvisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 78.251.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008024666/4029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09290. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

World Exchange Business S.A. (W.E.B. S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 79.092.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008024667/4029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09293. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Office Portfolio Minerva III Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 135.142.

Lors de la constitution d'OFFICE PORTFOLIO MINERVA II SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.145, en date du 14 décembre 2007, GERMAN RETAIL PORTFOLIO 2 S.à r.l., l'associé unique de la Société, a apporté tous ses actifs et passifs (y compris, sans limitation, ses parts sociales dans la Société) à OFFICE PORTFOLIO MINERVA II SARL, de sorte qu'OFFICE PORTFOLIO MINERVA II SARL est devenu l'associé unique de la Société et détient les 340.000 Parts Sociales A, 10.000 Parts Sociales B et 1.650.000 Parts Sociales C dans le capital social de la Société depuis le 14 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OFFICE PORTFOLIO MINERVA III Sarl
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008025240/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02212C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.
